

Une journée au Jury

Autor(en): **L.M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **13 (1875)**

Heft 9

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-183201>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PREMIER DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Une journée au Jury.

Un beau matin, le facteur vous tend froidement une lettre d'un format peu gracieux et dont le papier laisse voir au travers des caractères typographiques. Au coin, à gauche, se lit le mot *officiel*. Cela suffit pour vous rappeler, au premier coup-d'œil, que vous avez le bonheur de faire partie du jury. Vous ouvrez la lettre en faisant une légère grimace ; un écusson se présente, au-dessous duquel on lit un titre qui vous donne le frisson :

Le Président du Tribunal correctionnel.

Puis suivent une série d'invitations sur le mode impératif ou conditionnel, qui sont d'un laconisme parfait :

Vous êtes appelé à siéger comme juré, dans une cause dont les débats sont fixés, etc.

Si vous faites défaut à cette convocation..... La phrase se termine agréablement par ces mots : amende de 30 à 150 francs.

Veillez immédiatement m'accuser réception, etc.

Tout cela est froid, sec, précis comme tout ce qui découle du Code de procédure pénale. Il faut se soumettre cependant ; et le premier soin du juré qui a reçu cette missive est de demander une épingle à sa femme, pour suspendre la feuille de papier au pied de son lit, afin que chaque matin, en ouvrant la paupière, il puisse se livrer à cette méditation :

« Le Président du Tribunal correctionnel. »

amende de 30 à 150 francs, etc., etc. »

Le jour du jugement venu, il s'agit d'être prêt et de partir de chez soi à neuf heures moins un quart : M. le Président n'attend personne. On se dirige donc vers l'Evêché en se demandant avec qui l'on siégera et en face de quel criminel on aura le plaisir de couler agréablement sa journée.

Il est rare cependant qu'en gravissant les escaliers du Marché, on ne devance quelque collègue endimanché et coiffé d'un chapeau-tube, qui vous aborde en disant : « Vous en êtes aussi?... »

— Hélas, oui !

Aux abords de l'Evêché, un certain nombre de personnes se promènent sur la terrasse d'un pas mesuré, l'air réfléchi, la tête basse ; ce sont les témoins, préoccupés du procès pour lequel ils sont appelés. Il s'agit peut-être d'un homme qu'ils ont

connu, aimé, qui se trouve actuellement entre les quatre murs d'une sombre cellule et qui va paraître devant le Tribunal et devant le public, accompagné d'un gendarme...

Tout à coup, l'heure bourdonnant au haut de la vieille tour interrompt brusquement ces réflexions.

Une foule de curieux et d'oisifs émergent de toutes les ruelles environnantes et se pressent dans les pas-perdus, impatients de jouir d'un spectacle dont ils sont avides.

Les jurés attendent dans la salle qui leur est destinée, ou se promènent volontiers dans un corridor aboutissant à un balcon d'où la vue s'étend sur la ville, le lac et les Alpes. Attiré par ce panorama où le regard se complait, l'on oublie un instant, en face de cette nature grandiose et poétique, le sujet peu attrayant et prosaïque qui vous amène dans l'ancienne demeure des premiers évêques de Lausanne.

Mais bientôt la voix de l'huissier vous rappelle à la réalité. La salle du Tribunal s'ouvre aux jurés, qui prennent place ; l'accusé est introduit, suivi d'un gendarme armé de sa carabine ; tous les regards se portent à la fois sur ce malheureux dont le teint pâli fait supposer une longue détention préventive.

Après les préliminaires que chacun connaît, le Président déclare l'audience publique. A ce moment, les curieux qui se pressaient dans les pas-perdus envahissent la tribune. Il y a souvent là des figures dignes des *Mystères du peuple* ou des clubs révolutionnaires de la Commune. Les uns arrachent en entrant un gros bonnet de coton qui laisse voir une véritable crinière, dont les mèches robustes se hérissent ou retombent à plat sur les tempes ; d'autres portent une barbe de trois semaines, qui se confond avec la couleur douteuse d'un foulard-cravate tenant lieu de chemise et de gilet, sous un habit boutonné ; à côté d'eux, des ouvriers sans ouvrage, des gens en lundi bleu, des incurables s'appuyant sur leurs béquilles, des hommes sans emploi, sans métier, vivant aux hasards du jour, existences problématiques encore trop nombreuses chez nous ; puis, par-ci par-là, quelque femme désœuvrée, qui chuchotte et ricane en jetant ses regards effrontés dans la salle. Voilà, sauf quelques exceptions sans doute, quels sont les habitués de la tribune aux jours des causes correctionnelles, et qui sortent de leurs

ruelles sombres et humides, de leurs mansardes étroites pour venir jouir de toutes les misères, de tous les vices, de toutes les ruses que peuvent mettre au jour les débats d'un jugement pénal.

Quand vous avez été assis durant de longues heures en face d'un pareil auditoire et d'un accusé qui inspire ordinairement la tristesse et la pitié; quand vous avez entendu les dépositions des témoins qui révèlent des faits navrants, inouïs quelquefois, et dont vous êtes obligé de suivre attentivement les détails, vous sentez votre cœur se refroidir; vous vous croyez transporté à cent lieues de votre centre, de votre vie habituelle, et vous ne pouvez vous empêcher de jeter un regard d'angoisse sur la vieille pendule de l'Evêché.

Pendant ce temps, les petits oiseaux cachés dans le feuillage des marronniers de la terrasse gazouillent et sautillent joyeusement de branche en branche, faisant ainsi ressortir le contraste des scènes paisibles et riantes de la nature avec celle à laquelle la loi sur le jury vous oblige d'assister.

On a hâte alors de respirer le grand air, de voir se terminer un drame qui fatigue et qui écœure, de se prononcer enfin sur le sort d'un coupable placé entre le ministère public qui accuse et le défenseur qui excuse; entre un portrait fait au crayon noir et un portrait fait au crayon blanc; et de terminer ainsi une mission que tout citoyen doit s'efforcer de remplir consciencieusement quand il y est appelé par le sort, mais qui ne doit certes point faire d'envieux.

L. M.

Un médecin français, qui avait mené la vie à grandes guides durant son séjour à l'Université, et avait plus assidûment fréquenté les estaminets que les cours de ses professeurs, était arrivé à l'âge de 40 ans avec des études inachevées et une carrière à jamais brisée. Sans diplôme, comme sans fortune, et après avoir tout essayé, il poussa vers la Suisse, où l'on s'engoue avec une étrange facilité de tout ce qui vient du dehors.

« Les meiges font tous fortune dans ce bon pays, dit-il, faisons comme eux, pratiquons la médecine, entourons-nous d'un certain mystère et le reste viendra tout seul. » Ce qui fut dit fut fait; il administra maintes potions, distribua une tisane guérissant tous les maux, et les clients d'arriver en foule. Quelques-uns guérèrent, mais d'autres, fort nombreux, prirent le chemin de l'autre monde, semant la défiance et la frayeur sur leur passage.

La réputation de l'empirique en souffrit; il jugea prudent de s'éloigner.

Ayant souvent entendu parler des goitreux du Valais, il se dirigea vers cette contrée où il espérait trouver un vaste champ de dupes. Arrivé à Martigny, il rencontre un petit vieux à moitié sourd et traînant un goître énorme.

— Voilà mon affaire, dit l'empirique.

Puis, s'approchant de l'idiot:

« Montrez-moi votre goître, mon ami, j'en ai fait disparaître plus de trente et je viens ici dans le but

de faire de nouvelles expériences sur cette triste affection. Depuis quand l'avez-vous? »

Le vieux tendit l'oreille en laissant entendre une respiration sifflante et gênée.

— Depuis quand avez-vous ce goître? reprit le docteur avec force.

— Depuis vingt ans.

— Comment s'est-il développé... à quoi est-ce que cela tient?...

— Ça tient au cou, Monsieur, répondit le goitreux de sa voix obstruée et caverneuse.

Les autres malades que notre aventurier rencontra sur sa route, tous déguenillés et idiots, ne l'édifièrent pas davantage. « Il n'y a rien à gagner avec ces gens-là, pensa-t-il, retournons sur les bords du Léman, c'est encore là le vrai pays des affaires. »

A l'heure qu'il est, notre charlatan vit largement de ses prescriptions, tandis que beaucoup de ses clients en meurent.



Un mot sur l'instruction des jeunes filles.

Monsieur le rédacteur,

Me trouvant dernièrement dans une réunion où l'on discutait vos articles sur l'école supérieure de Lausanne, je prends la liberté de vous faire part des idées émises par mes amis ainsi que des miennes.

Nous n'avons pas examiné la question de savoir si les jeunes filles doivent fréquenter l'école supérieure dès l'âge de huit ou douze ans seulement; nous ne nous croyons pas compétents là-dessus. Mais, d'un autre côté, nous avons reporté nos observations sur les jeunes lausannoises, et nous sommes arrivés à conclure que la grande majorité de celles-ci ne reçoit pas du tout une éducation convenable pour la vie pratique. Ce résultat est d'autant plus triste qu'il nous force de rester vieux garçons ou... d'épouser des Allemandes. Cependant il est arrivé que plusieurs de nos amis ayant épousé des Allemandes, qu'ils croyaient des modèles de femmes de ménage, de véritables compagnes n'aimant que l'intérieur de la vie de famille, ont été trompés dans leurs espérances. Leurs jeunes femmes se sont très vite acclimatées et sont autant préoccupées de la toilette, du théâtre, etc., que leurs sœurs Welsches.

Nous pensons donc que pour nous procurer le bonheur de choisir nos compagnes au milieu de nos compatriotes, il faudrait rendre l'éducation des jeunes filles plus pratique, tout en donnant à l'instruction — qui n'est qu'une partie de l'éducation — la plus large part possible.

Et si nous avions l'honneur de siéger parmi les pères de la patrie, voici ce que nous proposerions:

1^o Jusqu'à l'âge de douze ans, les jeunes filles fréquenteront l'école deux fois par jour. Les matinées seront consacrées aux études: étude de la langue maternelle et de l'arithmétique d'abord, puis ensuite des autres branches de l'enseignement *élémentaire*.